

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 17

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plus longtemps s'ils le désirent. La cérémonie officielle et l'assemblée des délégués se dérouleront sous tente et un bal aura lieu à l'Hôtel Waldhaus de Flims. De nombreuses visites et autres activités enrichiront ces journées. Il est prévu, entre autres, de consacrer une journée au pont Maillart, près de Schiers; cet ouvrage recevra une distinction de la Société américaine des ingénieurs.

Sous le point «Divers», M. Simmen, architecte de Lucerne, a suggéré d'introduire dans les législations cantonales sur la construction une disposition fixant les qualifications minimales pour l'exercice des professions d'architectes et d'ingénieurs. Dans le canton de Lucerne, la section Waldstätte a réussi à faire accepter une telle proposition.

M. A. Borel, de la section de Zurich, suggère à la Société centrale d'examiner la possibilité de permettre aux jeunes membres de la SIA d'acquérir des actions de la Maison SIA.

M. P. Staub, président de la section de Berne, désire que soit mise au point une procédure permettant une plus large prise de position de la SIA lors des votations fédérales portant sur des sujets intéressant notre Société.

Toutes ces suggestions feront l'objet d'un examen.

M. Alex Streichenberg, président de la section de Baden, a suggéré d'examiner la possibilité de créer une norme dans le domaine de l'élimination des déchets de construction. M. H. R. Wachter, membre du CC et président de la Commission centrale des normes, a fait savoir que cette question est actuellement traitée par la CCN.

L'assemblée des délégués se termina par un brillant exposé de M. A. Gunzinger sur le traitement des images par ordinateur à des fins industrielles.

L'assemblée fut suivie du traditionnel repas en commun au Kursaal.

W. F.

Recommandation SIA 380/1 «L'énergie dans le bâtiment»

Cours de mise en pratique

Septembre à novembre 1990

En élaborant la recommandation 380/1, la SIA a créé un instrument de travail axé sur la pratique qui permet de prendre en compte dès l'étude du projet des exigences de réduction de consommation d'énergie dans la construction. La recommandation SIA 180/1, visant à limiter les déperditions de chaleur par transmission afin de réduire les consommations d'énergie, imposait le moyen d'y parvenir: la bonne isolation thermique de chaque élément de la construction. La recommandation SIA 380/1, dont l'objectif est fondamentalement le même, accorde à l'ingénieur et à l'architecte une liberté élargie puisqu'elle préconise un éventail plus vaste des moyens utilisables.

Ce cours, organisé par la SIA en collaboration avec les délégués cantonaux à l'énergie, auront lieu, pour une première série, en 1990. En 1991, d'autres séries sont prévues.

Programme

1^{er} jour de cours

La collection des normes SIA relatives au domaine de l'énergie - Lois et ordonnances cantonales

Performances ponctuelles requises et demande d'énergie de chauffage sur des cas d'étude (dont un devoir à domicile)

2^e jour de cours (2 à 3 semaines plus tard)

Discussion du devoir

Problèmes particuliers, par exemple:

- questions techniques concernant SIA 380/1
- logiciels existants
- répartition des tâches entre les intervenants
- facturation des honoraires pour des prestations se rapportant à l'énergie

Dates et lieux de cours

Delémont: 5 et 25 septembre

Genève: 11 et 27 septembre

Fribourg: 18 septembre et 2 octobre

Lausanne: 23 octobre et 6 novembre

Sion: 30 octobre et 13 novembre

Neuchâtel: 15 et 27 novembre

Finance de participation

Membres SIA: Fr. 390.-

Non-membres: Fr. 450.-

Les personnes inscrites domiciliées dans les cantons de Fribourg et du Valais bénéficieront d'une participation aux cours allouée par le délégué à l'énergie de leur canton.

Renseignements et inscriptions

Le nombre de participants est limité à 30 par cours. Les inscriptions seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée. Elles devront être envoyées au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich - qui donnera aussi tous renseignements complémentaires - ou à M. L. Füzesséry, architecte SIA, Port-des-Champs 10, 1073 Savigny (tél. 021/7842538, fax 021/7842539).

Le coin de la rédaction

Point final

Une question d'image (bis)

Les 26 et 27 juin dernier à l'EPFL, la SIA, l'Académie suisse des sciences techniques et le Laboratoire des systèmes énergétiques de l'EPFL organisaient en commun deux journées de réflexion sur «L'éthique et le nucléaire»¹. Les problèmes d'éthique ne laissent de toute évidence pas indifférents les ingénieurs, puisque c'est devant une audience de plus d'une centaine de personnes que se sont exprimés les orateurs invités pour cette manifestation.

Au lendemain de ces journées, l'Institut d'éthique sociale, la commission nationale suisse de Justice et Paix et la Communauté œcuménique de travail Eglise et environnement publiaient un rapport intitulé «Réflexions éthiques au sujet de l'article énergétique et des initiatives atomiques».

On ne s'étonnera guère que ce rapport aboutisse à des conclusions farouchement antinucléaires, pas plus que de voir des affirmations à l'emporte-pièce - telles que «l'énergie nucléaire n'est pas à même de diminuer la production de CO₂» ou «l'abandon du nucléaire favoriserait la diminution des émissions de CO₂»! - assénées sans démonstration aucune. Il ne viendrait à l'idée de personne de demander à un ingénieur nucléaire de démontrer la justesse du dogme de l'infailibilité pontificale ou de prouver un miracle relaté par les Saintes Ecritures.

A Lausanne, les philosophes et les spécialistes en éthique étaient conviés à s'exprimer en toute liberté sur les problèmes de l'énergie nucléaire. Excellente initiative, puisqu'ils ont élevé le débat à un niveau que n'atteint pas la prise de position des Eglises, en incluant dans leur réflexion le problème des besoins en énergie du tiers monde en voie de développement. Au nom de quelle morale imposerait-on à cette majorité un arrêt de la croissance des besoins en énergie? La Chine envisage la construction de 200 centrales au charbon, dont on imagine l'impact sur l'atmosphère: peut-on affirmer que le nucléaire n'est pas un substitut méritant d'être retenu?

Le rapport des milieux d'Eglise est de toute évidence centré sur notre seul pays; en ne situant pas ce problème dans un plus large contexte, il reste l'émanation intellectuelle de nantis; certes respectable, ce point de vue n'a qu'une valeur fort limitée.

Pourtant, à l'exception des quelques journaux représentés aux journées de Lausanne, la presse n'a donné audience qu'au communiqué des milieux ecclésiastiques, alors que celui que la SIA a fait parvenir à une vingtaine de rédactions et d'agences de presse est resté sans écho. Il y a là une illustration de l'ostracisme dont souffrent dans notre société les spécialistes s'exprimant dans leur domaine, même lorsqu'ils conjuguent leurs efforts dans des domaines aussi différents - mais aucunement opposés! - que l'éthique et la technique. N'y a-t-il pas là matière à de sombres réflexions?

Jean-Pierre Weibel

¹Voir compte rendu dans IAS 15-16/90, du 18 juillet 1990, pp. 335-336.